

LA CHRONIQUE DE NICOLAS VÉRON (\*)

# À qui profitent les normes comptables ?

L'adoption des normes comptables internationales (IFRS selon l'acronyme anglais), en France et dans le reste de l'Europe, a fait de la comptabilité un sujet d'actualité. On se souvient des tirades enflammées il y a trois ou quatre ans, selon lesquelles la mécanique infernale de la « juste valeur » allait faire basculer notre capitalisme prudent et avisé dans un court-termisme funeste. Mais, après deux années de pratique des IFRS, les Européens peuvent aujourd'hui être fiers d'avoir montré la voie au reste du monde. La plupart des grandes économies ont désormais adopté les IFRS ou des normes quasi identiques, ou se sont engagées à le faire d'ici peu.

Les seules grandes exceptions sont le Japon, engagé sur la voie des IFRS mais sans date butoir, et les États-Unis – mais ces derniers sont en train de rejoindre le peloton. Le 2 juillet, l'autorité boursière américaine a proposé d'exempter les groupes étrangers cotés à Wall Street de l'obligation de « réconcilier » leurs comptes avec les normes locales US Gaap, et veut rapidement engager l'étape suivante, qui consisterait à étendre aux entreprises américaines le choix entre IFRS et US Gaap. Ce processus bénéficie d'un large soutien dans le monde des affaires américain. S'il aboutit, le monde aura été conquis en peu d'années par la force d'une idée simple, que le normalisateur comptable américain Robert Herz a récemment résumé, en disant que « des marchés de capitaux mondiaux impliquent des normes mondiales ».

Mais le succès engendre de nouveaux défis. À mesure que l'IASB (le comité privé, basé à Londres, qui produit les IFRS) accroît son

influence, ses méthodes et ses priorités sont mises en question. Jusqu'ici, ses choix ont, dans l'ensemble, été judicieux. Mais quelles seront ses orientations futures ? Les normes comptables doivent suivre l'évolution du monde des affaires et ne peuvent pas former un corpus figé. Pour l'IASB, les nouvelles normes doivent avant tout correspondre aux besoins des utilisateurs d'informations financières, c'est-à-dire les investisseurs, les créanciers et leurs auxiliaires tels que les analystes et les agences de notation. Mais le pouvoir de fait qui lui est conféré par l'adoption universelle des IFRS donne lieu à des interférences complexes.

La difficulté de la partition de l'IASB est illustrée par la discussion qui se joue en ce moment autour de la norme IFRS 8 sur l'information

par segments d'activité, qui régit la manière dont les groupes publient leurs comptes décortiqués par grands métiers et par zones géographiques. Cette information est essentielle aux analystes et investisseurs pour comprendre les modèles économiques et les risques. Or nombre d'entre eux considèrent qu'IFRS 8, adoptée l'an dernier pour se rapprocher de la norme américaine correspondante, est moins exigeante que le texte antérieur en vigueur et laisse aux groupes une marge de manœuvre excessive pour se présenter sous le jour le plus favorable.

**Menace du Parlement européen.** Mais les utilisateurs d'information financière forment une communauté très dispersée, disposant de peu de moyens et d'une autonomie limitée vis-à-vis des grandes entreprises cotées, qui publient elles-mêmes des comptes en IFRS et



ont donc un intérêt particulier dans la discussion. De ce fait, ils arrivent souvent comme les carabiniers. Beaucoup d'entre eux n'ont découvert IFRS 8 qu'après la fin de la consultation menée par l'IASB, en 2006, et même après les premières étapes d'adoption de la norme dans l'Union européenne. Inquiet du risque de baisse de qualité de l'information financière, le Parlement européen a finalement brandi fin avril la menace d'un veto, et du coup l'IASB se retrouve dans une position très inconfortable : soit il se déjuge et revient sur IFRS 8, au risque d'agacer ses partenaires américains, soit il prend le risque d'une opposition frontale avec les utilisateurs de comptes, analystes et investisseurs, pour lesquels il est censé travailler.

Il sera sans doute possible en fin de compte de trouver un compromis. Mais cet épisode

sonne comme un signal d'alarme pour l'IASB. Celui-ci ne réussira à sauvegarder son autorité que s'il reste crédible dans sa revendication d'indépendance, que ce soit vis-à-vis des Européens, des Américains, des grandes entreprises ou des grands cabinets d'audit. Il ne peut pas donner la primauté aux logiques institutionnelles et, en même temps, rester à l'écoute permanente et active des utilisateurs d'information financière. Or c'est de ces derniers avant tout que vient sa légitimité. Malgré les apparences, le succès à long terme des IFRS est loin d'être garanti, et les crises les plus sérieuses liées à leur adoption sont encore sans doute devant nous.

(\*) *Économiste au sein du centre de réflexion européen Bruegel, associé de la société de conseil Ecif.*

LE POINT DE VUE DE... FRANÇOIS DROUIN PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT FONCIER

## Une France de propriétaires

Lorsque l'on regarde les indicateurs de l'accession à la propriété en France, ces dernières années, on ne peut qu'être frappé par un curieux paradoxe. En effet, ces nouveaux propriétaires sont plus nombreux, plus jeunes, plus riches, plus désireux encore de le devenir que leurs aînés. La demande est forte. Les emprunteurs bénéficient de taux bas, même s'ils remontent un peu depuis un an et demi. Par ailleurs, on construit beaucoup, notamment ces deux dernières années. Tous ces facteurs devraient conduire à la conclusion que tout va bien. Pourtant, chacun sait que se loger, acheter un logement constitue pour la plupart un vrai problème. Car il y a un « hic » : ce sont les prix, qui ont énormément augmenté.

**Solvabilité des ménages mise à mal.** La taille des ménages en baisse constante influe en effet fortement sur la typologie de besoins et ce qu'il faut bien appeler un « déficit » de logements ne sera que partiellement couvert par la croissance des mises en chantier. Avec plus de 430.000 constructions en 2006, ce déficit pourrait ne pas être comblé avant 2011-2012. Le contexte d'explosion de la demande contribue largement à la flambée des prix. Dans ces conditions, la solvabilité des ménages est mise à mal. Depuis 1998, les prix ont doublé dans l'ancien alors que

la progression du revenu disponible brut des ménages, en euros courants, n'aurait pas été supérieure à 30 %. Le ratio de solvabilité (remboursement annuel d'un crédit habitat rapporté au revenu disponible brut annuel de l'emprunteur) n'a pas été amélioré par les faibles taux de crédit, ni par l'allongement de la durée des prêts. D'environ 31 % du revenu en moyenne, il est supérieur à 35 % pour 20 % des emprunteurs, notamment dans le cas des primo-accédants qui représentent en 2006 moins de 60 % des transactions contre 75 % en 1995.

On comprend que le président de la République veuille développer une « France de propriétaires » et que le gouvernement dépose au Parlement un projet de loi complétant le dispositif déjà existant d'aides à l'accession à la propriété. L'annonce de la déductibilité des intérêts est une mesure qui va dans le bon sens. En l'état actuel du projet, elle n'est pas exclusive des autres aides qui existent déjà et cela est très important. Le prêt à taux zéro, en particulier, est une aide qui a connu un formidable et récent succès : alors qu'en 2004 moins de 70.000 ménages en bénéficiaient, ils ont été 240.000 en 2006 à profiter de cet avantage. Le fait de maintenir les prêts à taux zéro et de les compléter par la déductibilité des intérêts des autres prêts qui financent le projet provoque un effet cumulatif bénéfique aux primo-accédants. Si

vous y ajoutez le « Pass Foncier » qui est la possibilité offerte pour certains projets de repousser à plus tard le paiement du terrain équipé, il y a là un ensemble convergent de mesures très attractives. Elles peuvent encore être améliorées, pour le neuf, dans les communes ou départements qui ont décidé de majorer le montant du prêt à taux zéro.

**« MAINTENIR LES PRÊTS À TAUX ZÉRO ET LES COMPLÉTER PAR LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS DES AUTRES PRÊTS EST BÉNÉFIQUE AUX PRIMO-ACCÉDANTS. »**

Comme on le voit, les moyens engagés par l'État pour faciliter l'accession à la propriété sont multiples, complémentaires et ciblés. Ils peuvent se superposer et la mesure générale de déductibilité des intérêts est à apprécier dans ce contexte particulier. Pour ceux qui ont déjà acquis leur résidence principale, elle aura avant tout un effet « keynésien » sur la relance de la consommation et donc de l'activité économique, sans impact spécifique sur le marché immobilier en tant que tel. Mais, pour les

futurs acquéreurs, elle constituera un complément qui, seul, n'aurait pas eu d'effet déclenchant mais qui, avec les autres mesures, offre un ensemble vraiment attractif. Ainsi, en matière d'accession sociale à la propriété, plus qu'en bien d'autres, il ne faut pas jauger une mesure isolément, même quand elle est à caractère général. Son impact est à apprécier à travers les différentes couches qui se superposent et interagissent.

C'est la même grille d'analyse qu'il faudra utiliser pour les préconisations du rapport Worms-Taffin. Elles visent à rendre plus aisé l'accès au crédit immobilier des clientèles dites « non conformes ». Les populations à revenus irréguliers, ou âgées ou mal « assurables » rencontrent, en effet, des difficultés spécifiques pour obtenir des crédits. Plusieurs d'entre elles pourront être surmontées grâce à des innovations bancaires du type de celles que le Crédit Foncier de France met en œuvre. Elles aussi verront leur effet amplifié par la déductibilité des intérêts qui va revenir sur le devant de la scène ces jours-ci.

[www.latribune.fr](http://www.latribune.fr)

Retrouvez la rubrique Tribunes sur [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) et réagissez.